

## PLAN DE COURS

# FOR-6004 : Séminaire en sciences forestières

NRC 84918 | Automne 2020

Mode d'enseignement : À distance
----------------------------------

Temps consacré : 0-2-1	Crédit(s) : 1
------------------------	---------------

Dans le cadre de ce cours, l'étudiant présente et défend les résultats de ses travaux de recherche de maîtrise dans le cadre d'une activité reconnue (colloque départemental, facultaire, national, international, etc.).

Ce cours est offert à distance en mode asynchrone. Pour plus d'informations, consultez la page du cours à l'adresse [www.distance.ulaval.ca](http://www.distance.ulaval.ca).

## Plage horaire

Sur Internet		
-	00h00 à 00h00	Du 31 août 2020 au 11 déc. 2020

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=119476>

## Coordonnées et disponibilités

**André Desrochers**

*Directeur de programme*

Abitibi-Price, 2145-A

*Disponibilités*

en cas de questions, communiquez avec moi par courriel pour prendre rendez-vous.

## Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>4</b>
Introduction .....	4
Objectifs généraux .....	4
Approche pédagogique .....	4
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental .....	4
<b>Contenu et activités</b> .....	<b>4</b>
<b>Évaluation et résultats</b> .....	<b>4</b>
Évaluation des apprentissages .....	4
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	5
Proposition de présentation .....	5
Matériel visuel .....	5
Rapport de présentation .....	6
Respect des dates limites .....	6
Seuil de réussite .....	6
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat .....	6
Correction linguistique, retard et présentation des travaux .....	7
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation .....	7
Absence aux examens .....	7
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle .....	8
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>8</b>
Matériel obligatoire .....	8
<b>Bibliographie</b> .....	<b>8</b>
Bibliographie .....	8

# Description du cours

---

## Introduction

Ce cours est basé sur la prémisse que la communication orale formelle est un des aboutissements essentiels d'un projet de recherche de deuxième ou de troisième cycle. La communication orale formelle inclut ici le séminaire traditionnel, présenté en personne devant une assistance, le séminaire en ligne ("webinaire", vidéo, etc.) et l'affiche scientifique.

## Objectifs généraux

Promouvoir, encadrer et évaluer la réalisation d'une présentation orale sous une ou l'autre des formes présentées ci-dessus. Ce cours est axé sur une prestation orale réelle, effectuée dans un contexte réel de recherche, c'est-à-dire un colloque, un webinaire, une affiche ou toute autre démarche de communication orale formelle inscrite dans le milieu où l'étudiant évoluera plus tard dans sa carrière.

Ainsi, ce cours est un complément à d'autres approches offertes dans un contexte plus traditionnel d'enseignement en classe ou à distance, p. ex. le cours MET-7900 Méthodologie de la recherche scientifique.

## Approche pédagogique

L'approche pédagogique met l'accent sur l'encadrement par le ou les directeurs de recherche de l'étudiant/e. La planification de la présentation orale fait partie de l'évaluation. La réalisation de la présentation est vérifiée et évaluée par des pairs ainsi que le directeur de recherche. Un compte-rendu de l'exercice est évalué par le directeur de programme, afin d'assurer un maximum d'impartialité.

## Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiant/e/s qui ont une lettre d'attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux et celles qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

## Contenu et activités

---

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date limite
<a href="#">Proposition de présentation orale</a>	1 octobre 2020
<a href="#">Présentation orale</a>	Fin de la session
<a href="#">Rapport de présentation orale</a>	Fin de la session

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

## Évaluation et résultats

---

### Évaluation des apprentissages

## Sommatives

Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Proposition de présentation	Dû le 1 oct. 2020 à 12h59	Individuel	10 %
Matériel visuel	Dû le 11 déc. 2020 à 23h59	Individuel	40 %
Rapport de présentation	Dû le 11 déc. 2020 à 23h59	Individuel	40 %
Respect des dates limites	Dû le 11 déc. 2020 à 23h59	Individuel	10 %

### Avant la présentation

L'étudiant doit remplir un formulaire et le faire approuver par le directeur ou la directrice de recherche. Ensuite il le soumet à la direction de programme via la Boîte de dépôt du portail. Ce document comprend un résumé de sa conférence, ainsi que le cadre ou contexte de la présentation et une signature du directeur de recherche

Avant de se rendre au lieu de présentation, l'étudiant doit imprimer quelques formulaires d'évaluation et les remettre à au moins 3 personnes, incluant si possible le directeur de recherche.

### Pendant la présentation

L'étudiant s'assure de récupérer les formulaires remplis à la fin de la présentation.

### Après la présentation

L'étudiant doit fournir à la direction de programme un bref compte-rendu de sa présentation incluant: le matériel visuel (PowerPoint, PDF, vidéo, lien, etc.) et un rapport d'une page résumant le déroulement de la présentation (nombre de personnes dans l'assistance, résumé de la période de questions et toute autre information pertinente).

## Informations détaillées sur les évaluations sommatives

### Proposition de présentation

Date de remise : 1 oct. 2020 à 12h59

Mode de travail : Individuel

Pondération : 10 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation : Vous devez remplir le formulaire ci-dessous et le remettre au responsable du cours au plus tard 1 mois après le début de la session.

Fichiers à consulter :  [Proposition de présentation orale](#) (16 Ko, déposé le 9 juil. 2020)

### Matériel visuel

Date de remise : 11 déc. 2020 à 23h59

Date limite = Fin de la session

Mode de travail : Individuel

Pondération : 40 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Le matériel visuel de votre présentation peut prendre la forme d'un fichier PowerPoint, PDF, une vidéo, ou un lien web vers votre présentation orale, s'il a été filmée et rendue publique.

Dans le cas d'une vidéo ou d'un lien, déposez en plus votre présentation PowerPoint si vous en avez une.

---

## Rapport de présentation

Date de remise : 11 déc. 2020 à 23h59

Date limite = Fin de la session

Mode de travail : Individuel

Pondération : 40 %


Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)


Directives de l'évaluation :

Le rapport de présentation doit inclure les informations suivantes:

- Étudiant(e)
- NIP
- Cours : FOR-6004 Séminaire de maîtrise en sciences forestières
- Session
- Nom de l'événement (colloque, etc.)
- Lieu et date de l'événement
- Site web de l'événement (si disponible)
- Titre de la présentation
- Résumé de la présentation
- Nombre de personnes présentes
- Résumé de la période de questions (durée, nombre de questions, nature des questions)
- Au moins 3 fiches d'évaluation remplies et signées (disponible ci-dessous)
- Signature du directeur ou de la directrice de recherche (1 personne suffit en cas de codirection)

Fichiers à consulter :

 [Barème présentation orale](#) (15,74 Ko, déposé le 9 juil. 2020)

 [Version anglaise](#) (16,04 Ko, déposé le 9 juil. 2020)

---

## Respect des dates limites

Date de remise : 11 déc. 2020 à 23h59

Mode de travail : Individuel

Pondération : 10 %


Remise de l'évaluation : À la fin de la session, par le responsable du cours.

## Seuil de réussite

Pour réussir ce cours, vous devez avoir une note finale d'au moins 75 %.

## Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues

par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, [http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire\\_general/Reglements/reglement-des-etudes-03062014.pdf](http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-03062014.pdf), entré en vigueur le 3 juin 2014. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

## Correction linguistique, retard et présentation des travaux

### Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

### Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

## Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531\*\*, EL-535-W535, EL-546\*\*, EL-510 R, EL 516\*, EL-520\*\*
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W\*, FX-991ES Plus C\*

\* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

\*\* Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

## Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

## Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

## Matériel didactique

---

### Matériel obligatoire

Aucun matériel obligatoire.

## Bibliographie

---

### Bibliographie

Aucune